



« Sauvons Le Climat »

Université 2026

*L'électrification des usages, moteur
essentiel de la décarbonation*

Paris, mardi 13 octobre 2026



Sommaire

1. Les fondamentaux du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
2. 6^{ème} période CEE : priorités du Gouvernement, annonces d'EDF, hausse des obligations et enveloppe financière associée
3. 6^{ème} période : quels sont les enjeux pour EDF ?

1

Les fondamentaux du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Les CEE en bref :



L'Etat impose à chaque fournisseur d'énergie (ou obligé) une obligation CEE afin de les contraindre à **faire faire des travaux d'économies d'énergie** aux consommateurs d'énergie **en versant des incitations financières**. Cette double obligation (CEE Classique, CEE Précarité) repose sur les ventes d'énergie réalisées.

- Entre 2022 et 2025 (5ème période CEE), l'enveloppe du dispositif était de 4 à 6 Mds€/an.
- **En 6ème période CEE, cette enveloppe devrait atteindre les 8 à 10 Mds€/an.**



Le coût d'atteinte de l'obligation est un élément de compétitivité des offres de fourniture d'énergie puisque celui-ci est refacturé par l'obligé à ses clients des secteurs résidentiel et tertiaire **sur leurs factures d'énergie**.

- Composante CEE France 6ème période estimée à date : électricité (10,2€/MWh), gaz (11,5€/MWh), carburants (12,1c€/litre).



Après avoir **incité les consommateurs à réaliser des travaux d'économies d'énergie** et en avoir apporté la preuve (rôle actif et incitatif ou RAI) **y compris en termes de conformité technique**, les obligés obtiennent des volumes de CEE.



Les CEE comptabilisent, pour une opération de travaux donnée, les économies d'énergie en MWh cumulé actualisé ou MWhc : plus l'économie d'énergie est forte et/ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est important.



En fin de période CEE, si l'obligation n'est pas atteinte, le fournisseur d'énergie doit verser des pénalités dissuasives (20€/MWhc manquant en CEE Précarité et 15€/MWhc en CEE Classique) **car bien plus élevées que les prix de marché**.



En cas d'opérations de travaux contrôlées non conformes, l'obligé peut être sanctionné par une annulation de CEE délivrés, éventuellement complétée par une sanction financière voire, une interdiction temporaire ou définitive de déposer des dossiers de demande de CEE.

Les CEE en bref : contexte réglementaire des CEE



La Directive Efficacité Énergétique

- **Modification de la directive efficacité énergétique 2012/27/UE du 25 octobre 2012 par la directive n°2018/2002 du 11 décembre 2018** : Objectif cumulé d'économies d'énergie de l'ordre d'au moins 0,8 %/an de la consommation d'énergie finale sur la période 2021-2030
- **Révision de la Directive Efficacité Énergétique adoptée par le Conseil de l'UE le 25 juillet 2023** :
 - L'art. 4 est le plus impactant car il fixe un objectif de **réduction de la consommation d'énergie finale de 11,7% en 2030 par rapport aux prévisions pour 2030 établies en 2020, 64% plus fort que la projection France** intégrant l'ensemble des dispositifs et actions réglementaires en vigueur
 - L'art. 8 impose une **augmentation par palier du niveau d'obligation d'économies d'énergie annuelle contraignante (assuré en France en grande partie par les CEE)** pour chaque Etat membre pour la période 2021-2030 selon le schéma suivant (en % de la moyenne de la consommation d'énergie finale de la période [2016 – 2018]) :
0,8%/an pour 2021 – 2023, 1,3%/an pour 2024 – 2025, 1,5%/an pour 2026 – 2027, 1,9%/an pour 2028 – 2030 (contre 0,8%/an dans l'ancienne directive).

Le Dispositif CEE est "l'outil unique" mobilisé par l'Etat français pour répondre aux objectifs de l'Art. 8 de la Directive EED

→ Un bon calibrage et pilotage du dispositif CEE est donc nécessaire afin d'éviter le paiement de pénalités massives par les obligés non opposables à la Directive EED.

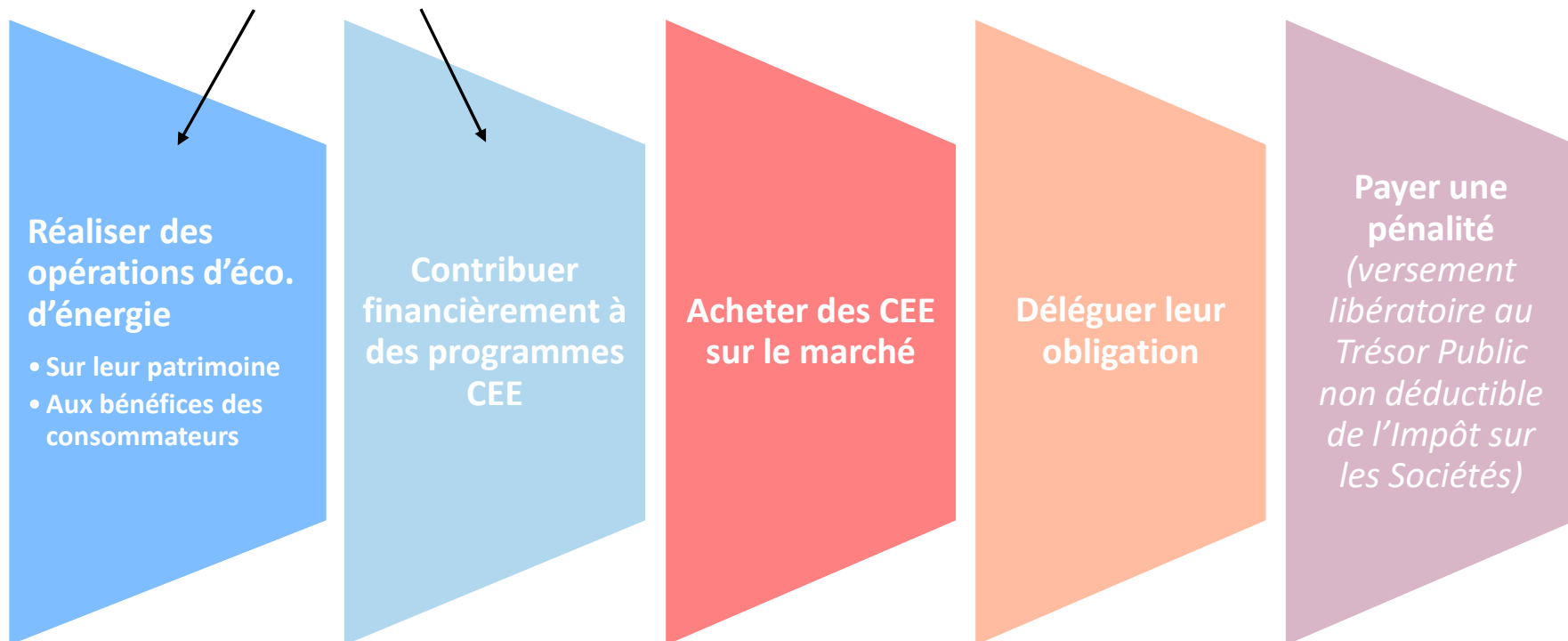
Comment les obligés peuvent remplir leur obligation ?

Les obligés choisissent librement les incitations qu'ils vont entreprendre

⇒ **Principe de fongibilité** : les obligés interviennent dans le secteur de leur choix, sur le vecteur énergétique de leurs choix

⇒ **Logique d'efficacité économique et/ou commerciale**

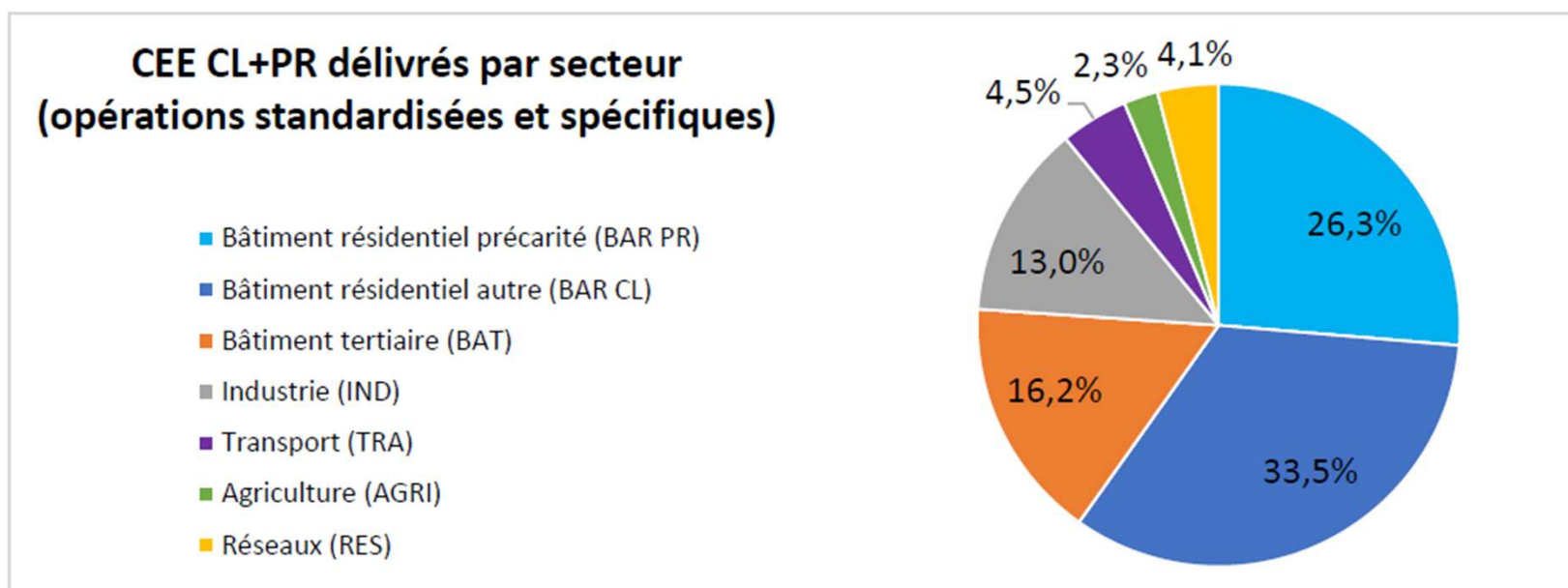
Actions produisant des CEE



Les CEE, pour qui ?

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 août 2026, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique « CL » et précarité « PR ») :



Source : Lettre DGEC de septembre 2026

Lutte contre la fraude et les non-conformités :

Evolutions majeures en 6^{ème} période

En 2024, au niveau France, ce sont 480 M€ de fraudes évitées : 236 M€ sur les CEE et 229 M€ sur MaPrimeRénov'

❑ Renforcement de la lutte contre la fraude

Application de la loi Cazenave du 30 juin 2025 sur les fraudes aux aides publiques.

Collecte renforcée des données pour fiabiliser les dossiers.

Vérification de la complétude des dossiers de demande.

Nouvelles conditions d'ouverture de comptes sur le registre national (vérifications plus strictes).

❑ Encadrement accru des organismes d'inspection

Indépendance capitalistique obligatoire : les organismes d'inspection ne doivent pas avoir de lien économique avec les porteurs de projets.

Sanctions en cas de retrait d'accréditation : interdiction de redéposer une demande pendant 6 mois.

Centralisation des rapports d'inspection via une plateforme numérique pour améliorer la transparence et le suivi.

❑ Encadrement réglementaire des pièces électroniques

Renforcement des exigences sur :

- Les dossiers de demande de CEE,
- Les déclarations de vente d'énergie.
- Objectif : assurer l'intégrité, la traçabilité et la conformité des documents électroniques soumis.

❑ Modifications sous Emmy

Ajout de données au registre :

- Montant des aides versées,
- Numéros PCE/PDL (gaz/électricité).

Obligation de dépôt des opérations dès leur engagement :

- Objectif : améliorer le suivi, faciliter les contrôles, et détecter les doublons ou fraudes.

2

6^{ème} période CEE :

Priorité du Gouvernement, annonces d'EDF,
hausse des obligations et enveloppe financière
associée

Annonces Gouvernementales relatives au plan d'électrification

Annonces de Sébastien LECORNU, Premier Ministre, le 10 avril

- D'ici à 2030, le soutien à l'électrification sera multiplié par 2, pour atteindre **10Mds€/an** : les différentes **aides publiques seront réorientées vers l'électrification**
- Dès la fin de cette année 2026, il ne sera **plus possible d'installer des chaudières au gaz dans les constructions neuves**. Cette mesure concernera **aussi les chaudières hybrides**
- **Toutes les aides publiques** pour les particuliers accompagneront l'installation de pompes à chaleur pour remplacer les chaudières au gaz et au fioul.
- 2 millions de **logements sociaux** doivent sortir du gaz d'ici à 2050
- Installation **d'un million de pompes à chaleur dans le résidentiel par an d'ici à 2030**
- **109 premiers territoires volontaires** ont été sélectionnés pour s'engager d'ici à 2030 dans une trajectoire d'électrification

Diane SIMIU, DGEC - Directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'Air (*débat BIPE Enerpresse d'octobre 2025, Journées Techniques CEE du 2 février 2026*) :

- La priorité n°1 du dispositif CEE : **accélérer la sortie des énergies fossiles via principalement l'électrification des usages,**
- **priorité n°2 : la lutte contre la fraude,**
- **priorité n°3 : l'efficacité du dispositif CEE.**

Evènements Elysée : Equipe de France de l'électrification

- **26 mai 2026 et 7 juillet 2026 avec annonces des principaux acteurs privés dont EDF**

Electrification : Annonces d'EDF pour ses 80 ans



❑ **Bâtiment : 80M€**

- Prime forfaitaire de 1 000€
- Ménages aux revenus modestes pour l'installation d'une pompe à chaleur
- En complément de MPR et de la Prime CEE
- En remplacement d'une chaudière gaz ou fioul

❑ **Bâtiment tertiaire / Climatisation : 80M€**

- Rafrâichissement des établissements scolaires, des crèches et des centres de loisirs
- En urgence, jusqu'au 30/09/2026, une aide de 400€ pour l'acquisition d'équipements dans la limite de 10 par établissement (budget : 100 000 dispositifs aidés)
- Pour le plus long terme, un abondement de 10 000€ en plus des aides du programme Edurénov de la Banque des Territoires pour aider les établissements dans leurs projets pérennes de rafraîchissement.

❑ **Mobilité Electrique : 80M€**

- **Poids lourds** : 30M€
 - 30M€ d'aides à l'achat versées aux transporteurs réalisant la conversion de poids lourds diesel en poids lourds électriques
 - Dans un maximum de deux véhicules par TPE/PME
- **Bornes** : 50M€
 - En complément du fonds d'aides, 50M€ consacrés à l'installation de 180 bornes de recharge pour les poids lourds en itinérance répartis sur le territoire métropolitain d'ici 3 ans

❑ **Industrie : 80M€ + 30M€**

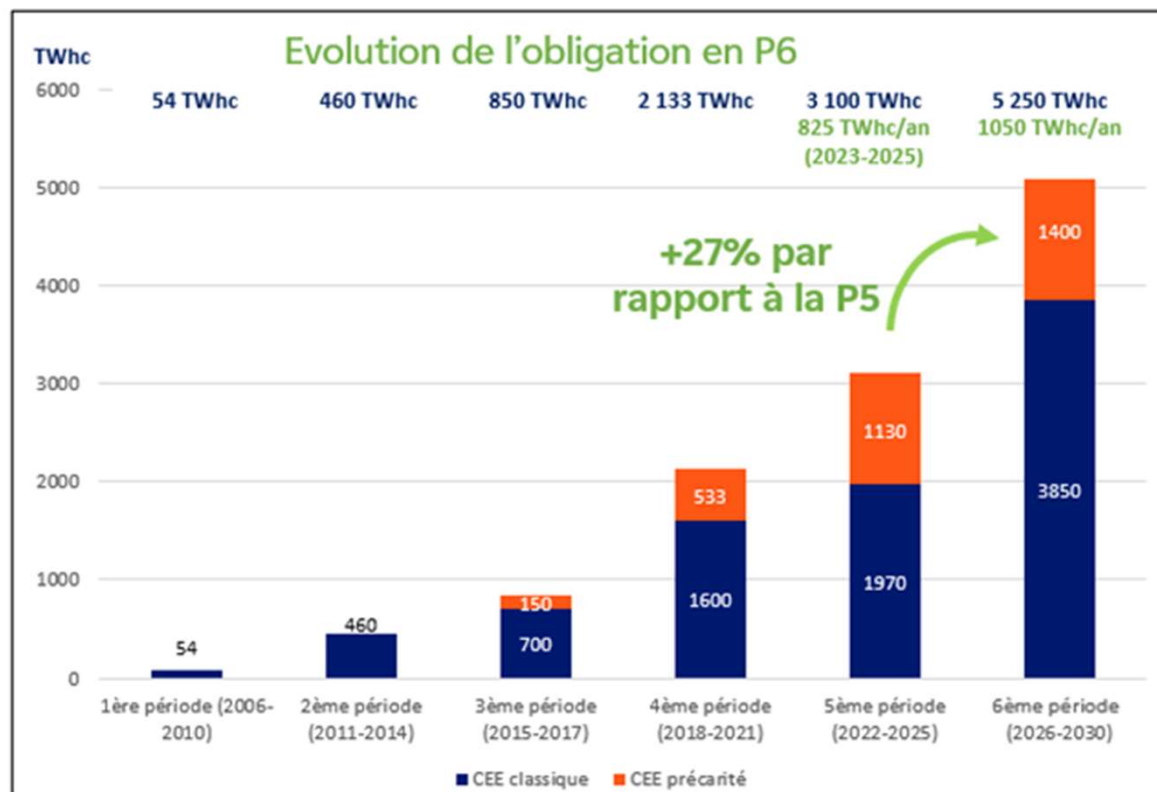
- 80M€ consacrés à l'accompagnement des projets d'installation de nouveaux consommateurs d'électricité
- 30M€ consacrés aux chaudières électriques
- Proposition de terrains clés en main disposant d'une connexion au réseau électrique
- Réduction des délais d'implantation industrielle

En 2026, l'Etat renforce à nouveau les obligations des énergéticiens

Au 1^{er} janvier 2026, nous sommes entrés dans la sixième période des Certificats d'Économies d'Énergie (2026-2030). Une nouvelle phase de cinq ans qui renforce les obligations des énergéticiens, comme EDF.

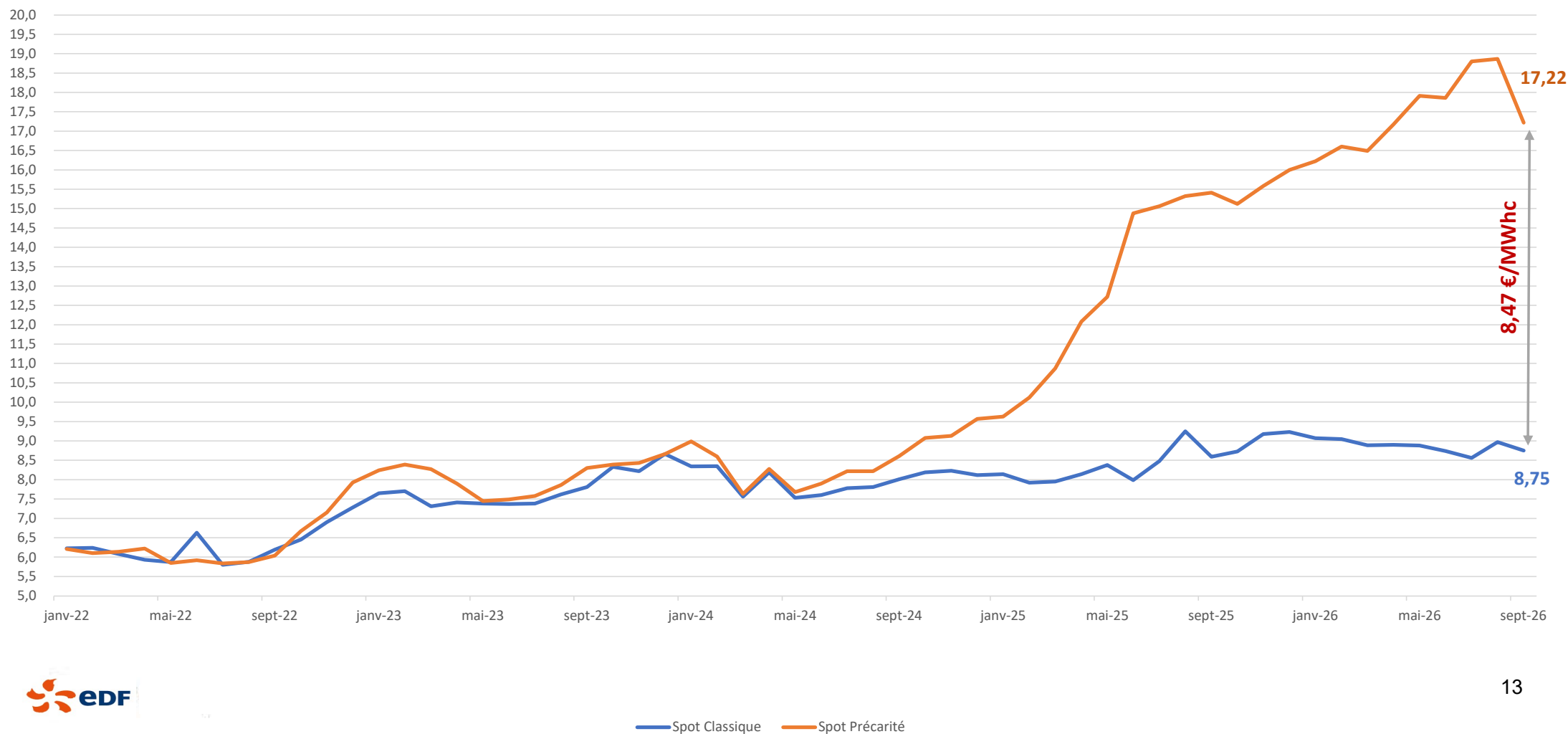
L'obligation annuelle globale est portée à 1 050 TWhc, soit **une augmentation de 27%**.

L'enveloppe CEE devrait atteindre 10Mds€/an – ce qui offre une **opportunité de financement importante** pour tout acteur qui entreprend des **travaux d'économies d'énergie et de décarbonation** via **prioritairement l'électrification**.



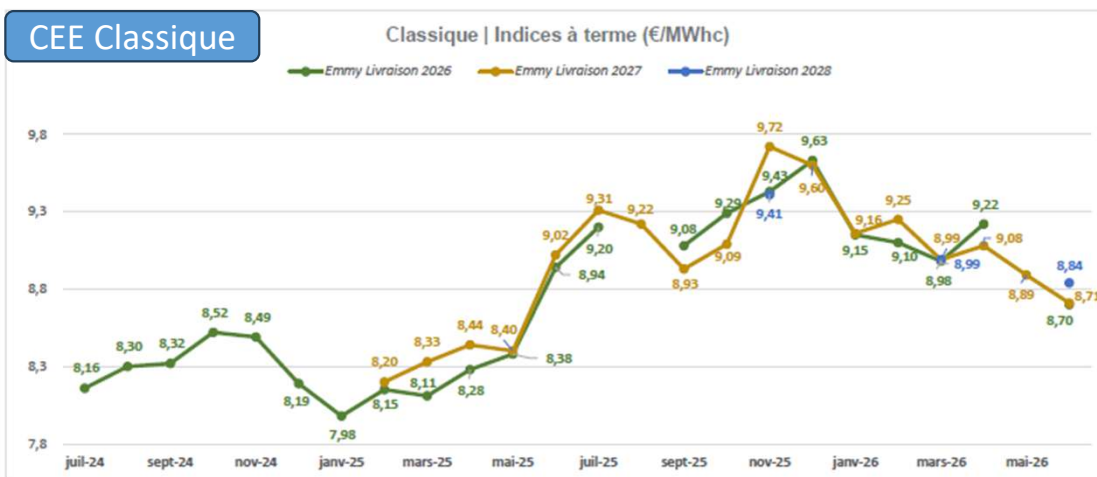
Des prix spot en hausse de +40% en CEE Classique et +177% en CEE Précarité depuis janvier 2022

Evolution des prix Emmy Spot Classique et Précarité en €/MWhc



Des indices CEE à terme défaillants en CEE Précarité

Ces indices sont essentiels car sont la seule référence viable pour les obligés fournisseurs d'énergie

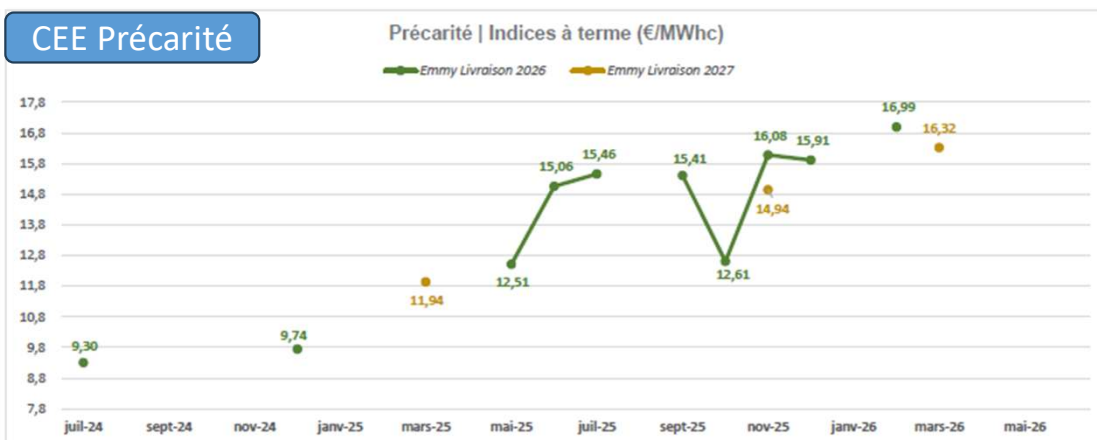


Un marché CEE Classique à terme liquide :

- Chronique des prix stable pour livraisons 2027.
- Quelques indices isolés pour livraison 2028.

➤ Volumes contractualisés juin 26 :

Livraison 26 — 1,6 TWhc – 5 transferts
 Livraison 27 — 8,6 TWhc – 13 transferts
 Livraison 28 — 1,4 TWhc – 5 transferts



Un marché CEE Précarité illiquide :

- Aucun indice publié entre avril et juin 2026.
- La tension sur les CEE Précarité devrait se poursuivre jusqu'au T1-2027 (le 31 décembre 2026 étant la date limite pour les acteurs en défaut).

➤ Volumes contractualisés juin 26 :
 Pas de publication

3

6^{ème} période CEE :

Quels sont les enjeux pour EDF ?

Electrification & dispositif CEE :

CONFIDENTIEL

- **L'électrification source de compétitivité, de souveraineté et de décarbonation doit être fortement et durablement encouragée ;**
- **Cette transition nécessite des financements très importants (supérieurs à 10Mds€/an) au bénéfice de l'ensemble des secteurs de l'économie ;**
- **Les financements budgétaires (Anah avec MaPrimeRénov', les fonds et appels à projets Ademe...) et para-budgétaires (CEE) existent ;**
- **Ces financements doivent être fléchés durablement vers l'électrification.**
- **Concernant le dispositif CEE, il est à noter que :**
 - **Le dispositif a permis la mise en place de process travaux/équipements sectoriels élaborés et soutenus par une filière d'acteurs performants (obligés et obligés délégataires, artisans, installateurs, bureaux de contrôle, fabricants/constructeurs et distributeurs...) qui transforment au quotidien et au plus près des territoires près de 10 Mds€/an d'aides CEE en travaux/équipements réalisés par des artisans et entreprises au profit des ménages et de leur pouvoir d'achat ainsi que des sociétés sur leurs sites existants ou nouveaux.**
 - **Le dispositif est également un levier de souveraineté via ses critères d'éco-conditionnalité : critères de performance technique et environnementale, recours à des professionnels qualifiés et des contrôles de conformité rigoureux.**
 - **Et, depuis la fin de la 5ème période, il appuie bien plus fortement les objectifs de la Stratégie Française Energie Climat et de nécessaire souveraineté énergétique française via l'accélération de la sortie des énergies fossiles.** Parmi les principales évolutions :
 - ✓le passage en énergie finale intégrale,
 - ✓la création de nombreuses fiches électrification bonifiées avec exigence d'efficacité énergétique des solutions aidées,
 - ✓la suppression en cours de toutes les fiches CEE fossiles.

Des **primes bonifiées** pour les fiches existantes de conversion des usages à l'électrique...

Notamment grâce à un système de bonification des subventions.

NB : les montants d'aides sont purement illustratifs, non contractuels, car dépendants de nombreux paramètres et d'une réglementation évolutive.

A titre d'illustration

> x5

- Véhicules Utilitaires Légers > 1,55 t
- Véhicules légers
- Voiture particulière électrique d'occasion
- Poids lourds électriques

x5

- Pompe à chaleur (PAC) individuelle de type air/eau, eau/eau ou sol/eau chauffage & ECS

x4

- Fret ferroviaire et fluvial
- Achat de véhicules électriques neufs (autocar, autobus électrique, bennes à ordures)

≥ x3

- PAC collective de type air/eau ou eau/eau pour l'eau chaude sanitaire

≥ x2

- Quadricycle électrique
- PAC Industrielle en réhausse de température de chaleur fatale
- Système de stockage de chaleur fatale
- Conversion de chaleur fatale en élec. ou en air comprimé
- Chaudière électrique

... avec en perspective de **nouvelles opérations financées.**

INDUSTRIE



- Four électrique
- Compression mécanique de vapeur
- Systèmes thermodynamiques (PAC, séchoir)
- ...

BATIMENT



- Pompe à chaleur air/eau pour l'eau chaude sanitaire
- Cuisson électrique individuelle et pour la restauration collective
- ...

TRANSPORT



- 2 et 3 roues électriques
- Bateau électrique fluvial et maritime côtier électrique
- Engin off-road
- ...

AGRICULTURE



- Valet de ferme électrique
- Tracteur électrique agricole
- Robot agricole électrique
- Chaudière électrique

DATACENTER



- Freecooling air/eau
- Direct to chip
- Régulation de la cascade de chiller
- Monitoring
- ...



Merci